



Ai-je le droit de refuser la cmu de base ?

Par **emma**, le **11/03/2010** à **22:33**

Bonjour,
Je n'ai aucun type de revenu, je n'ai pas de travail et je réside en France. Je ne suis pas mariée, j'ai un enfant.
Pourtant, la cpam me réclame 426 euros par trimestre car mon conjoint qui réside et travail en Espagne a des revenus.
La cpam a-t-elle le droit de me réclamer cette somme?
Puisque je dépend de mon conjoint ne peut-on pas avoir le choix d'un organisme privé espagnol et résilier la cmu ? (moins cher)